

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 12 septembre 2024 à 20 heures 30 minutes
Salle du Presbytère

Quorum : 6

Présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procurations :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. HUGON Lionel, Mme DOS SANTOS Christine donne pouvoir à Mme BADAROUX Julie, M. MERCA Gil donne pouvoir à M. QUENTIN Régis

Absent(s) :

Excusés :

Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. MERCA Gil

Secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Président de séance : M. BORIE Jean-François

1 - Approbation compte-rendus réunions précédentes du Conseil Municipal

Le Maire demande l'approbation des Compte Rendus des réunions du Conseil Municipal des 28 mars, 11 avril et 13 juin 2024.

APPROUVES à l'unanimité.

2 - Vente parcelle de terrain quartier Boucher, parcelle E 1419, 53 m²

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'acquisition des parcelles de la famille BURNICHON, situées quartier Boucher, par Mr ESPENEL Dimitri (information reçue de la SAFER) et notamment la parcelle la E 1196.

Au vue de ce document, le Maire propose à Mr ESPENEL Dimitri, la vente de la parcelle E 1419, d'une superficie de 53 m², enclavée dans cette parcelle E 1196, dans les mêmes conditions que les ventes précédentes, soit 10 € le m².

Mr ESPENEL Dimitri, par mail du 03/09/2024 (11:00), a répondu favorablement à cette proposition.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE la vente, à Mr ESPENEL Dimitri, de la parcelle E 1419, d'une superficie de 53 m², située au quartier Boucher, au prix de 10 € le m² ;

DIT que les frais de notaire ou autres sont à la charge de l'acquéreur ou bénéficiaire ;

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tout document se rapportant à cette cession.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Questions diverses et avancement des dossiers

- Dossier de demande de subvention auprès de la Région :

Le Conseil souhaite demander 2 abris bus : à la Boulangerie et à Pléoux.

Il y a un devis de l'entreprise DUCROS pour 1 plateforme béton : 1 200 € H.T.

Donc pour 2 plateformes : 2 400 € H.T. (financé par la Région à 80 %).

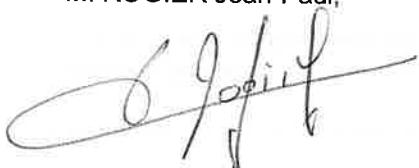
- Programmation d'une formation PSC1 (Premiers Secours, Niveau 1), le 13 novembre 2024, pour un coût de 720 €, pour un groupe de 6 à 10 stagiaires. Formation assurée par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Ardèche. En discussion, avec Groupama, pour une participation.

- Bilan du Centre de Loisirs à BEAULIEU :

Tout s'est bien passé. Les parents souhaitent continuer le principe pour les vacances de Toussaint. A l'étude.

- Info Code Forestier : compétence Préfecture. Pour une coupe importante, une demande doit être faite en Préfecture.
- Courrier reçu d'un enfant de Beaulieu : demandant un bike park. Le Maire a fait une réponse : non favorable.
- Devis Geo-Siapp : Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et inventaire des chemins ruraux.
Devis accepté. (4368 € TTC).
- Devis remise en état chemin du Hameau des Laurents à la Déchetterie. Travaux partagés avec la Mairie de GROSPIERRES, qui consistent à curage de fossé et mise en forme.
La Mairie de GROSPIERRES est d'accord pour le devis de Nico TP d'un montant de 3 036 € TTC.
Le Conseil Municipal est d'accord sur ce devis si la Commune de GROSPIERRES est d'accord pour un bicouche en 2025.
- Dotation de soutien pour aménités rurales : 3 959 € reçus.
- Personnel communal : Le contrat de Mme Ressayre est terminé. Mme Desrousseau remplace dorénavant Mme Establet durant son congé maladie.
- Réponses reçues sur l'eau potable (rapports de la qualité sanitaire de l'eau).
- Précisions et validations du projet d'aménagement paysager autour de la Mairie et Presbytère. Une réunion spéciale est demandée.
- Pérénité du Marché dominical : le marché s'essoufle. Le Conseil Municipal décide de mettre fin à cette expérience qui durait depuis plusieurs années. Par contre, le Conseil autorise les commerçants qui le souhaitent, à vendre leurs produits, à la place de la Gare, dans un cadre défini par la Commune.
- Festivités de fin d'année seront évoquées lors du prochain Conseil Municipal.
- Réunion des Associations utilisant les espaces publics : à voir prochainement.

Le Secrétaire de séance,
M. ROGIER Jean-Paul,



Fait à BEAULIEU
Le Maire,
M. BORIE Jean-François,

